



LA FEDERATION NATIONALE DE LA PLAISANCE ET DES PECHES EN MER

Créée en 1972, la FNPP, Association loi 1901 est présente sur l'ensemble des côtes françaises et représente à ce jour plus de 400 associations regroupant près de 40.000 adhérents. Elle a pour rôle essentiel de promouvoir la Plaisance dans toutes ses diversités et la pêche de loisir en mer sous toutes ses formes.

Contact

FNPP
BP 14
29393 QUIMPERLE Cedex
Mail : fnpp@orange.fr
Site : <http://fnpp.fr/>

CAHIER D'ACTEUR

Présentation FNPP (Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches en mer)

La Mer est un espace de liberté très convoité au point que ce milieu fragile est parfois maltraité, surexploité et mis en péril. Afin de conserver et de préserver cet espace et de défendre les droits des usagers de la mer, la FNPP s'engage et se mobilise sur tous les fronts :

- Défense des libertés et des droits de navigation, de pêche et d'accès à la mer.
- Protection de la faune et de la flore, du littoral, de l'environnement et du cadre de vie, maintien et amélioration de la sécurité des usagers.
- Promotion de la plaisance et de toutes les pêches de loisir en mer, à pied, du bord ou en bateau.
- Participation à la mise en place d'une gestion maîtrisée de l'exploitation des ressources marines.

La FNPP participe, au niveau départemental, régional, national, européen et également à l'international à tous les débats et décisions concernant les activités de Plaisance et de Pêche de loisir en mer que nous souhaitons voir se développer de manière harmonieuse et écoresponsable.

Créée en 1972, la FNPP est présente sur l'ensemble des côtes françaises et représente à ce jour près de 400 associations regroupant plus de 40.000 adhérents. Elle a pour rôle essentiel de promouvoir la pêche de loisir en mer sous toutes ses formes et les activités de Plaisance dans toutes ses diversités. Membre partenaire de la FIN (Fédération des Industries Nautiques), elle est à ce titre devenue un membre fondateur de la Confédération du Nautisme et de la Plaisance (CNP) et y assume la responsabilité du collège usagers et la Vice-Présidence de la Confédération.

PROJET D'IMPLANTATION



LE ROLE SOCIO-ECONOMIQUE DES ACTIVITES DE NAUTISME ET DE LA PLAISANCE EN MORBIHAN

« Le Nautisme est enraciné dans la vie de nos territoires. Il est créateur de richesses et d'emplois, bien au-delà des retombées directes de ses propres activités... »

(Yves LYON-CAEN / Président de la Fédération des Industries Nautiques (FIN) de la CNP (Confédération Nautisme et Plaisance).

Fondée sur un partenariat entre le Conseil Régional de Bretagne et la Fédération des Industries nautiques (FIN) une étude était initiée en 2016 sur les retombées économiques du Nautisme à l'échelle du département

du Morbihan puis ensuite étendue à l'ensemble des départements bretons en analysant le poids économique de 3 pôles : les ports de plaisance ; les sports nautiques et de bord de mer ; les industries, commerces et services. Cette étude démontre la qualité des développements sociaux mesurés par les résultats d'activités en termes d'emplois et de chiffres d'affaire ainsi qu'en matière de production et/ou de distribution de matériels de navigation et d'équipements associés. Cet ensemble génère des compétences reconnues et largement utilisées aux niveaux national et international.

La FNPP anime par ailleurs le GT N°5 en charge du développement harmonieux des activités de Plaisance et de Pêche en mer au sein du Comité Interministériel du Nautisme et de la Plaisance. La FNPP est également membre de l'European Anglers Alliance (EAA) et à ce titre participe aux travaux menés au sein de la Commission Européenne dans le cadre de la Politique Commune des Pêches (PCP).

L'ensemble de ces actions et représentations sont notamment destinées à faire connaître et reconnaître le poids social et économique de l'ensemble de ses activités.

LA ZONE D'IMPLANTATION

La FNPP, fortement implantée dans le Morbihan, se trouve très concernée et reste très attentive aux futurs développements de ce projet éolien entre Groix et Belle Ile. Toujours au plus près de la sauvegarde de la faune, de la flore et de la préservation de la ressource, la question sur l'impact d'une telle réalisation se pose.

L'accélération de la mise en place d'une telle implantation d'un parc éolien si rapidement ne peut que surprendre ! En effet, la ferme pilote qui devait être installée et dont on devait tirer des enseignements, n'a pas encore vu le jour. Pouvons-nous faire l'impasse sur cette étape de validation de faisabilité ?

Des chiffres sont annoncés et varient suivant les schémas qui seraient retenus, cela sans aucune base de références réelles et sans aucun recul sur les conséquences écologiques et économiques.

LES IMPACTS D'UN TEL PROJET

- La zone prédéfinie est d'un minimum de 150 km² et sera interdite aux marins-pêcheurs.
- Les liaisons électriques entre les éoliennes et le continent provoqueront une vraie déstabilisation des fonds marins.
- L'ancrage au large des structures va générer des vibrations importantes et des bruits qui perturberont tout le système aquatique environnant.
- L'impact sur la santé humaine n'est pas établi avec certitude mais les infrasons générés par les éoliennes provoqueraient de nombreux troubles.
- La sécurité de la navigation maritime pose le problème de pérennité des transports de marchandises, de voyageurs et des activités de la pêche côtière.
- Nous ne serons jamais à l'abri d'une avarie d'une unité lourde de transport qui viendrait dériver dans cette zone lors d'une tempête.
- Le choix de la zone d'implantation du site entre 2 zones Natura 2000 qui sont classées et préservées de l'île de Groix et Belle île en Mer est-il judicieux ?



La FNPP ne s'oppose pas fondamentalement à l'utilisation de production d'énergie propre (Eolien, Hydrolien, etc), mais reste très inquiète d'une implantation « éolienne » telle que proposée en termes de coordonnées d'implantation et qui se révélerait comme une véritable insulte à la qualité et la beauté reconnues à tous les niveaux de cette zone géographique sélectionnée.

Cette zone est d'ailleurs très fortement et largement protégée et surveillée par les services de l'Etat qui en punit avec raison toute atteinte sur d'importants périmètres tant terrestres que maritimes et il conviendrait donc d'en éloigner l'atteinte en déportant la réalisation plus au large. Ces aspects sont d'ailleurs très largement commentés par de nombreux observateurs.

Les coûts en seraient certainement impactés mais la nature et les sites protégés de la région en valent sans réserve le prix.



CONCLUSION

L'éolien en mer est reconnu être une source de fourniture d'énergie pour l'avenir mais il convient surtout de bien en évaluer les impacts sociaux, économiques et environnementaux.

L'implantation éolienne en mer déplace plus loin les problèmes terrestres (voisinage, éloignement des habitations, acoustique, etc...) mais entraînera de nouvelles conséquences jusque-là inconnues (corrosion, pollution, dérangement environnemental ...).

La FNPP restera vigilante sur la mise en place de ce projet et continuera à défendre une navigation sécurisée et afin que la mer reste aussi un lieu de plaisir et de liberté.

